



*Commune des Aviron*

Extrait N° 7 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

05 JAN. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Absent :** Mme SILOTIA Natacha

**Procurations :** M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET

& &  
&

**AFFAIRE N° 7/ Budget Ville 2014**

- Décision Modificative N°3

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle - B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 - Télécopie : 0262 38 09 65

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative au compte principal 2014 telle que proposée ci-dessous :

**Section de fonctionnement :**

Recettes

**Chapitre 73 – Impôts et taxes** + 54 200,00  
F.01 - Article 7381 – Taxes addit. aux droits de mutation + 54 200,00

Dépenses

**F.01 - Chapitre 014 – Atténuation de produits** + 54 200,00  
F.01 - Article 73915 – Prél. au titre de l'art 55 de la loi SRU + 54 200,00

Il convient de :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article
- Voter la décision modificative

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 contre : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne, 6 abstentions : Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel – M.CANTINA Pierrot et Mme Colette CADERBY par procuration) décide :

- Fixe le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Approuve le projet de décision modificative tel que présenté ci-dessus.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

